



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Igruma

Date de révision: 16.12.2020

Code du produit: 1609010

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

BECKMAK™ Igruma
UFI: 9820-A0QE-8004-16DH

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Produits de lavage et détergents
Nettoyage à fond et industriel
Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Manhart Group Sagl
Rue: Via San Giovanni 4
Lieu: CH-6500 Bellinzona
Téléphone: 091 210 21 51
e-mail: info@beckmak.ch
Internet: www.beckmak.ch
Service responsable: RD Dpt.

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145; www.toxi.ch**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:
Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1
Mentions de danger:
Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

2-Aminoéthanol (Éthanolamine)
Métsilicate de disodium, pentahydraté
C12-C14 alkylméthylamine éthoxylé méthylchloride Quaternaire
Alcools en C9-11 éthoxylés

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Igruma

Date de révision: 16.12.2020

Code du produit: 1609010

Page 2 de 12

P332+P313	En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance	N° Index	N° REACH	Quantité
	N° CE			
	Classification SGH			
141-43-5	2-Aminoéthanol (Éthanolamine)			1 - < 5 %
	205-483-3		01-2119486455-28	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3, Aquatic Chronic 3; H332 H312 H302 H314 H335 H412			
10213-79-3	Métasilicate de disodium, pentahydraté			1 - < 5 %
	229-912-9		01-2119449811-37	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H290 H314 H335			
1554325-20-0	C12-C14 alkylméthylamine éthoxylé méthylchloride Quaternaire			1 - < 5 %
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H302 H315 H318			
68439-46-3	Alcools en C9-11 éthoxylés			1 - < 5 %
	614-482-0		01-2119980051-45	
	Acute Tox. 4, Eye Dam. 1; H302 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Étiquetage du contenu conformément au règlement (CE) n° 648/2004

< 5 % agents de surface cationiques, < 5 % agents de surface non ioniques, < 5 % agents de surface amphotères, parfums.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Changer les vêtements imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Igruma

Date de révision: 16.12.2020

Code du produit: 1609010

Page 3 de 12

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir.
Se rincer aussitôt la bouche et boire 1 verre d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool, Jet d'eau en aspersion.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NO_x), Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂).
Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Igruma

Date de révision: 16.12.2020

Code du produit: 1609010

Page 4 de 12

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Tenir à l'écart de: Acides.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits de lavage et détergents

Nettoyage à fond et industriel

Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)**

N° CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Origine
141-43-5	2-Aminoéthanol	2	5		VME 8 h	
		4	10		VLE courte durée	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
141-43-5	2-Aminoéthanol (Éthanolamine)			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	3,75 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,24 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	3,3 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	local	2 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	2 mg/m ³
10213-79-3	Métasilicate de disodium, pentahydraté			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,74 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systémique	1,49 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systémique	0,74 mg/kg p.c. /jour
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	6,22 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	1,55 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Igruma

Date de révision: 16.12.2020

Code du produit: 1609010

Page 5 de 12

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
Milieu environnemental		
141-43-5	2-Aminoéthanol (Éthanolamine)	
Eau douce		0,085 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,028 mg/l
Eau de mer		0,0085 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,434 mg/kg
Sédiment marin		0,0434 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0,035 mg/kg
10213-79-3 Méta-silicate de disodium, pentahydraté		
Eau douce		7,5 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		7,5 mg/l
Eau de mer		1 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		1000 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.
Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!
Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques. (DIN EN 166).

Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Modèle de gants adapté: Matériau, résistant au lessivage (EN ISO 374, Catégorie 3).
Matériau approprié: Caoutchouc butyle (0,5 mm).
Temps de pénétration (durée maximale de port): > 480 min.

Protection de la peau

Utilisation de vêtements de protection.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre combiné: ABEK-P2.
Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Igruma

Date de révision: 16.12.2020

Code du produit: 1609010

Page 6 de 12

règles et dans des conditions normales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	jaune
Odeur:	citron.
pH-Valeur (à 20 °C):	12,0 - 13,0

Modification d'état

Point de fusion:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Point d'éclair:	non déterminé
Combustion entretenue:	Pas de combustion auto-entretenu

Inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé

Température d'auto-inflammabilité

solide:	non applicable
gaz:	non applicable

Température de décomposition:	non déterminé
-------------------------------	---------------

Propriétés comburantes

Non comburant.

Pression de vapeur:	non déterminé
---------------------	---------------

Densité (à 20 °C):	1,040 - 1,050 g/cm ³
--------------------	---------------------------------

Hydrosolubilité:	facilement soluble
------------------	--------------------

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Coefficient de partage:	non déterminé
-------------------------	---------------

Densité de vapeur:	non déterminé
--------------------	---------------

Taux d'évaporation:	non déterminé
---------------------	---------------

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides:	non déterminé
--------------------------	---------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de risques spéciaux à signaler.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Igruma

Date de révision: 16.12.2020

Code du produit: 1609010

Page 7 de 12

10.4. Conditions à éviter

Forte chaleur.
gel.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
141-43-5	2-Aminoéthanol (Éthanolamine)				
	orale	DL50 1510 - 3320 mg/kg	Rat	MSDS	
	cutanée	DL50 1000 mg/kg	Rat	MSDS	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 1 - 5 mg/l	Rat	MSDS	Référence bibliographique
10213-79-3	Métasilicate de disodium, pentahydraté				
	orale	DL50 1152-1349 mg/kg	Rat	MSDS	
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Rat	MSDS	
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 > 2,06 mg/l	Rat	MSDS	
1554325-20-0	C12-C14 alkylméthylamine éthoxylé méthylchloride Quaternaire				
	orale	DL50 > 300 - 2000 mg/kg	Rat	MSDS	
68439-46-3	Alcools en C9-11 éthoxylés				
	orale	DL50 > 300 - 2000 mg/kg	Rat	MSDS	Par analogie
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Lapin	MSDS	Par analogie

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque de graves lésions des yeux.
Valeurs pertinentes pour la classification:
n°CAS 68439-46-3 Alcools en C9-11 éthoxylés:
(Producteur) Valeur limite de concentration spécifique (SCL):
Eye Dam.1; H318: C >= 10 %
Eye Dam.2; H319: C < 10 %

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Igruma

Date de révision: 16.12.2020

Code du produit: 1609010

Page 8 de 12

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
141-43-5	2-Aminoéthanol (Éthanolamine)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 349 mg/l	96 h	Cyprinus carpio (Carpe)	MSDS	Directive 92/69/CEE, C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2,5 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	MSDS	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 65 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA	Directive 84/449/CEE, C.2
	Toxicité pour les poissons	NOEC 1,2 mg/l	30 d	Oryzias latipes (Ricefish)	MSDS	OCDE 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,85 mg/l	21 d	Daphnia magna	MSDS	OCDE 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(> 1000 mg/l)	3 h	Boue activée	MSDS	OCDE 209
10213-79-3	Métilsilicate de disodium, pentahydraté					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 210-3185 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	MSDS	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 207 mg/l	72 h	Scenedesmus subspicatus	MSDS	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 1700-4857 mg/l	48 h	Daphnia magna	MSDS	
1554325-20-0	C12-C14 alkylméthylamine éthoxylé méthylchloride Quaternaire					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 10 - 100 mg/l	96 h	Fisch	MSDS	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1 - 10 mg/l	72 h	Algen	MSDS	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna	MSDS	
68439-46-3	Alcools en C9-11 éthoxylés					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1 - 10 mg/l	96 h	Fisch	Analogie	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1 - 10 mg/l	72 h	Skeletonema costatum (Kieselalge)	Analogie	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1 - 10 mg/l	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	Analogie	

12.2. Persistance et dégradabilité



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Igruma

Date de révision: 16.12.2020

Code du produit: 1609010

Page 9 de 12

Le produit n'a pas été testé. Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
141-43-5	2-Aminoéthanol (Éthanolamine)				
		OECD 301A	> 90 %	21	ECHA
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
1554325-20-0	C12-C14 alkylméthylamine éthoxylé méthylchloride Quaternaire				
		OECD 301D			MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				
68439-46-3	Alcools en C9-11 éthoxylés				
		OECD 301B			MSDS
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).				

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
141-43-5	2-Aminoéthanol (Éthanolamine)	-1,31

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
141-43-5	2-Aminoéthanol (Éthanolamine)	< 100		MSDS

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit n'a pas été testé.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150102 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages en matières plastiques

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Igruma

Date de révision: 16.12.2020

Code du produit: 1609010

Page 10 de 12

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

<u>14.1. Numéro ONU:</u>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3

2010/75/UE (COV): 2,9 % (30,16 g/l)

2004/42/CE (COV): 2,9 % (30,16 g/l)

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents.

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Teneur en COV (OCOV): 0,017 %

N° du tarif (OCOV): 3402.1900

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Igruma

Date de révision: 16.12.2020

Code du produit: 1609010

Page 11 de 12

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%
CLP: Classification, labelling and Packaging
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals
UN: United Nations
DNEL: Derived No Effect Level
DMEL: Derived Minimal Effect Level
PNEC: Predicted No Effect Concentration
ATE: Acute toxicity estimate
LL50: Lethal loading, 50%
EL50: Effect loading, 50%
EC50: Effective Concentration 50%
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
NOEC: No Observed Effect Concentration
BCF: Bio-concentration factor
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
vPvB: very persistent, very bioaccumulative
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
IBC: Intermediate Bulk Container
VOC: Volatile Organic Compounds
SVHC: Substance of Very High Concern
Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>
ECHA: European Chemicals Agency
MSDS: Material Safety Data Sheet

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H332 Nocif par inhalation.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

BECKMAK™ Igruma

Date de révision: 16.12.2020

Code du produit: 1609010

Page 12 de 12

concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	Produits de lavage et détergents	-	-	35	-	-	-	-	PC35

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)